

Qui absorbe le coût de la dette française ?

Économie

Par Stéphane Lalut

Publié le 4 juin 2026

Économiste, auteur de « Dette publique: qui paie vraiment? » et d' « Anthropie
— Ordre ici. Dette ailleurs »

À la fin de 2025, la dette publique française s'établit à 3 460,5 milliards d'euros, soit 115,6% du PIB. Le budget 2026 a été adopté après un long affrontement parlementaire, mais le débat public continue de s'organiser autour d'une interrogation qui semble évidente: qui va rembourser? Mal posée, cette question masque le mécanisme réel par lequel la dette agit sur la société.

Une dette souveraine ne se « rembourse » pas comme un crédit immobilier contracté par un ménage. Elle se reconduit, elle roule: chaque nouvelle émission refinance les titres arrivant à échéance. En France, le stock croît en valeur nominale sans discontinuer depuis le milieu des années 1970: il se renouvelle et s'accroît à chaque cycle de refinancement.

Ce qui pèse, c'est la charge de la dette: les intérêts versés chaque année. Ceux-ci, en revanche, sont parfaitement tangibles. Ils prélèvent des ressources sur le budget, donc sur les contribuables ou sur les bénéficiaires des services publics. La question pertinente n'est pas «qui rembourse?» mais «qui absorbe le coût de cette contrainte budgétaire?».

En 2025, la charge de la dette de l'État s'établit autour de 52 milliards d'euros en comptabilité budgétaire; 64,7 milliards d'euros pour l'ensemble des administrations publiques en comptabilité nationale. Depuis 2020, elle a plus que doublé. Elle entre désormais dans l'ordre de grandeur des tout premiers budgets publics: au budget 2026, les crédits de la mission Enseignement scolaire atteignent 64,5 milliards d'euros hors contribution au CAS Pensions. Non parce que la France investirait dans son avenir, mais parce qu'elle honore les arbitrages hérités du passé. À contrainte budgétaire donnée, chaque euro consacré aux intérêts réduit l'espace disponible pour financer un hôpital, une école ou une transition énergétique. Le mécanisme est simple: la dette ne s'évanouit pas, elle se déplace.

Ce déplacement a une géographie. Il est d'abord spatial: l'État central transfère une part croissante de ses charges vers les collectivités territoriales. Le budget 2026 en donne une illustration récente. Après une copie initiale qui faisait porter 4,6 milliards d'euros d'effort sur les collectivités, le texte finalement adopté ramène l'effort direct à environ 2 milliards d'euros selon le gouvernement; l'Association des maires de France estime toutefois que l'ensemble des mesures pesant sur elles dépasse 5 milliards d'euros si l'on intègre notamment la hausse des cotisations CNRACL. Or les administrations publiques locales ne représentent qu'environ 8% de la dette publique totale. DILICO reconduit, DGF non revalorisée, Fonds vert réduit, report ou contraction de certaines compensations: les leviers diffèrent, le mécanisme demeure. Les collectivités absorbent une pression budgétaire que l'État n'est plus en

mesure d'assumer; la dette de l'État dissimule ainsi des tensions reportées sur les budgets locaux, là où les marges d'ajustement sont plus étroites et les contribuables plus captifs.

Il est aussi temporel. Toute dette est, par définition, un transfert du présent vers le futur. Mais l'ampleur atteinte aujourd'hui en modifie la nature. Lorsque la charge d'intérêts absorbe près de 10% du budget de l'État, ce sont les générations actuelles qui acquittent le coût de choix passés, tout en engageant, dans le même mouvement, les générations suivantes. Le contribuable de 2025 finance les déficits des années 2010; celui de 2035 financera les nôtres. La dette n'est pas un fardeau différé: elle constitue un prélèvement immédiat, au bénéfice du passé et au détriment de l'avenir.

Il est enfin social. Face à la consolidation budgétaire, tous les contribuables ne supportent pas le même taux d'effort. Les ménages captifs — ceux qui ne peuvent ni déménager ni optimiser leur fiscalité — absorbent une part disproportionnée de l'ajustement: classes moyennes, retraités modestes, usagers de services publics dégradés. À l'inverse, les détenteurs de capitaux mobiles — ceux qui peuvent arbitrer entre juridictions — bénéficient plus aisément du système qu'ils contribuent à financer. La dette tend à produire de la stabilité pour les mobiles; elle impose de la contrainte aux captifs.

Ce diagnostic ne dispense pas d'un effort sur la dépense; il exige que cet effort soit réparti en connaissance de cause. Car la logique décrite ici n'a rien d'une fatalité naturelle. Elle résulte d'une succession de choix politiques, souvent présentés comme des «réformes structurelles» ou des «efforts d'assainissement». Ces formules atténuent la réalité: chaque ajustement budgétaire tranche sur la répartition des charges. Réduire les effectifs hospitaliers, c'est déplacer le coût vers les patients et les soignants. Geler les dotations aux communes, c'est reporter la contrainte sur les contribuables locaux. Plafonner les retraites, c'est faire absorber l'inflation par les pensionnés.

La France n'est pas isolée dans cette situation, mais elle s'en distingue par deux traits. Elle n'est pas parvenue, depuis deux décennies, à inverser la dynamique de son endettement, contrairement à certains de ses partenaires européens après la crise de 2008 ou la pandémie. Et le débat public demeure insuffisamment équipé pour cartographier l'incidence concrète des arbitrages budgétaires. On discute du «niveau» de la dette comme d'une montagne à gravir, alors qu'il s'agit d'un flux continu de transferts entre catégories de la population.

Qu'en tirer? Une première implication, cognitive: renoncer au raisonnement en termes de «remboursement» et cartographier l'incidence. Qui paie effectivement lorsque l'État «réduit son déficit»? Les évaluations de politiques publiques devraient systématiquement répondre à cette question.

La deuxième est institutionnelle: raccourcir les circuits de transfert. Plus la chaîne reliant la décision à ses effets s'allonge, plus la responsabilité se dilue. Lorsqu'il impose une norme aux collectivités sans en assumer le financement, l'État externalise le coût tout en conservant le bénéfice politique. Reconnecter décisions et conséquences suppose de clarifier les compétences et de refuser les transferts de charges déguisés.

La troisième est démocratique: rendre visibles les payeurs effectifs. La dette publique n'est pas un problème technique réservé aux spécialistes de l'Agence France Trésor. Elle est le lieu où se décident, souvent sans que les arbitrages soient explicités, les choix redistributifs les plus lourds. Un débat budgétaire sincère devrait expliciter, pour chaque mesure, qui en supporte réellement le coût.

La question «qui rembourse la dette?» rassure parce qu'elle suggère une solution future. La question «qui absorbe le coût de la contrainte budgétaire?» dérange parce qu'elle met au jour un mécanisme déjà à l'œuvre. C'est pourtant celle qui permet de comprendre ce que la dette fait à la société, et de décider, collectivement, si cette répartition est juste.